

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN



DELIBERATION N° 20260914_055

MEMBRES EN EXERCICE	17
MEMBRES PRESENTS	19
MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION	17
DATE DE LA CONVOCATION	07/09/2026
DATE D'AFFICHAGE	07/09/2026

OBJET	AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES SUITE AUX INCENDIES DE JUILLET 2026
--------------	--

Séance du 14 septembre 2026,

L'an deux mille vingt-six et le quatorze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.

Membres présents	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Claire ZARA-MARMETH, Hervé GARBE, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Pascale GOUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Membres excusés	Jean-Marie PONCET, Nicolas CHARTON,
Pouvoirs	Jean-Marie PONCET à Christophe PERROUSSET Nicolas CHARTON à Franck PERRET
Secrétaire	Pascale GOUILLOUX

✎ **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'IZERNORE tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune d'Izernore contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 500 € à l'association des Maires de France – AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2026

suite

Objet : AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES SUITE AUX INCENDIES DE JUILLET 2026

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**Coordonnées bancaires
Association des maires de France (AMF) :**

IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

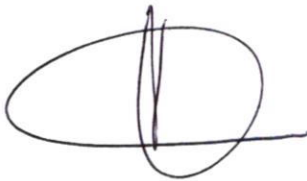
✚ **D'ATTRIBUER** une aide exceptionnelle pour soutenir les communes sinistrées suite aux incendies de juillet 2026,

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à émettre un virement d'un montant de 1 500 € à l'AMF AIDES SINISTRES,

✚ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait à Izernore, le 14 septembre 2026
Pour copie conforme,

Pascale GOUILLOUX,
Secrétaire de séance



Michel MOINE,
Maire d'Izernore

